

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01035
Numéro SIREN : 831 474 820
Nom ou dénomination : AB 09

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/005391

2022OP00671

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE
ORDONNANCE

Nous, Olivier MICHEL, Président du tribunal de commerce de Vienne,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés conjointement par :

La société AB 09 1743 route de la Moille 38670 CHASSE-SUR-RHONE RCS Vienne 831 474 820

Et

La société CD 10 428 bis chemin des Roches 38670 CHASSE-SUR-RHONE RCS Vienne 843 979 394

Tendant à voir désigner un commissaire à la fusion dans le cadre du projet de fusion par absorption de La société CD 10 428 bis chemin des Roches 38670 CHASSE-SUR-RHONE RCS Vienne 843 979 394

Vu les articles L. 225-147, L. 227-1, L. 236-10 et suivants, R.210-19, R. 225-7 et suivants, R. 236.36 du code de commerce,

DESIGNONS en qualité de commissaire à la fusion :

Monsieur AWAD Fehd Frédéric
14 place Georges-Pompidou
93160 NOISY-LE-GRAND

inscrit sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce,

avec mission d'apprécier les modalités de l'ensemble de l'opération envisagée ainsi que la valeur des apports de La société CD 10 à La société AB 09 et d'en faire rapport dans les conditions prévues par les textes susvisés ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

13 JUL. 2022

Fait à Vienne, le

Le président
Olivier MICHEL

Le greffier
Sylvie NIETO

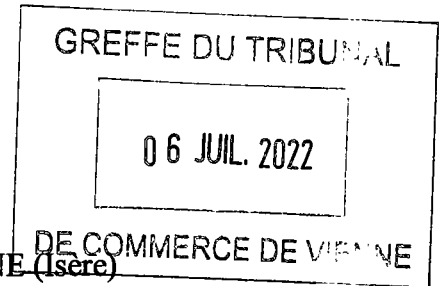


Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.44 € TTC (22.12 € HT – 4.42 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



REQUETE



A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de VIENNE (Isère)

- Monsieur Jean-Michel ALEX, agissant en qualité de Président de la société « AB 09 », société par actions simplifiée à actionnaire unique au capital de 1 000 €, dont le siège social est à CHASSE SUR RHÔNE (Isère), 1743 Route De La Moille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro 831 474 820,

Et

- Monsieur Jean-Michel ALEX, agissant en qualité de Président de la société « CD 10 », société par actions simplifiée à actionnaire unique au capital de 1 000 €, dont le siège social est à CHASSE SUR RHÔNE (Isère), 428 Bis Chemin Des Roches, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro 843 979 394,

Ont l'honneur de vous exposer :

- que la société « AB 09 » envisage de procéder à la fusion par absorption de la société « CD 10 ».

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire unique à la fusion ayant pour mission d'en faire le rapport dans les termes de l'article L.236-10 du Code de commerce et d'établir le rapport prévu à l'article L.225-147 dudit code.

Fait à CHASSE SUR RHÔNE (Isère)

Le 10 juin 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.